



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Protection des données numériques de santé

Question écrite n° 17183

Texte de la question

M. Alexandre Sabatou attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée du numérique, sur le piratage de masse des données de santé des Français. En février 2023, une cyberattaque a visé deux plateformes numériques de sous-traitances des données de santé : 33 millions de personnes ont vu leurs données de santé être dérobées. Selon la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), des informations sensibles (l'état civil des assurés, leur date de naissance et leur numéro de sécurité sociale) ont été récupérées par les malfrats du numérique. Soucieux de la protection des données de santé des compatriotes, il lui demande quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour sécuriser les plateformes numériques et éviter de nouveaux piratages des données de santé des Français.

Données clés

Auteur : [M. Alexandre Sabatou](#)

Circonscription : Oise (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17183

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : [Numérique](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2024](#), page 2950

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)